

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 27 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de la convocation du conseil municipal : 18/03/2019

**Présents :** Messieurs Philippe VÉRON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT (*arrivé à 20h40*), Sylvain LELOUP, Philippe LETERME, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h15*), Stéphanie TRIPOTIN

**Absente excusée :** Madame Michelle ROUSSEAU représentée par Madame Marina PIAU

**A été élu secrétaire de séance :** Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Madame le Maire demande à ce que le point n° 5 à l'ordre du jour « Travaux dans l'Eglise 2019 : validation des devis pour la mise aux normes électriques des câbles pour le beffroi, la sécurisation des accès au clocher et la sécurisation des cloches – demande de subventions en faveur des monuments historiques auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental » soit reporté lors d'une prochaine réunion.

En effet, les devis doivent être étudiés plus précisément par la commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### **Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelles cadastrées section A n° 1738 et A n° 1736 (1/12 indivis), situées 68 Les Bas Sarignés ;
- Parcelles cadastrées section A n° 1731p, A n° 1623p et A n° 1739p et situées 113 Le Haut Sarigné ;

*Arrivée de Monsieur Thierry GIRAULT à 20h40*

### **Bilan des services communaux pour 2018**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des services communaux pour l'année 2018 et donne la part prise en charge par la Commune dans le budget :

- Accueil périscolaire : 2 418,48 €
- Restaurant scolaire : 23 667,10 € soit un déficit de 1,61 € par repas
- Groupe scolaire : 91 516,67 € soit un coût de 610,11 € par élève (maternelles et primaires confondus)
- Salle des Loisirs : 5 631,19 €

*Délibération n° 13/2019*

### **Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations**

L'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amoiindrissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques, ...

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes à pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées et enregistrées sur les comptes 204\* conformément à l'article L. 2321-2-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations » est alors débité pour le crédit du compte 2804\* « subventions d'équipement versées » par des opérations d'ordre budgétaire.

La durée de l'amortissement des immobilisations est fixée pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Afin de permettre d'assurer l'amortissement des biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :

<i>Catégorie d'immobilisation</i>	<i>Article comptable</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
<b>Immobilisations de faible valeur</b>		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT)	< 500 €	1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	203*	3 ans
Subventions d'équipement	204*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien d'une valeur jusqu'à 20 000 € : 3 ans</li> <li>• Au-delà : 5 ans</li> </ul>
Logiciels	205*	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	20* si différents aux articles ci-dessus	5 ans

Une délibération spécifique pourra fixer une durée d'amortissement différente (plus courte ou plus longue) pour une immobilisation qui le nécessiterait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissement des immobilisations présentées dans le tableau ci-dessus.

*Réception en Préfecture le 29 mars 2019*

*Délibération n° 14/2019*

**Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal – pour la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la Rue du Maine**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place pour le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 4 744 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au 2<sup>ème</sup> projet suivant :

**1 – Description détaillée du projet :**

Réfection du réseau d'eaux pluviales sur la Rue du Maine à LOUVIGNÉ

**2 – Calendrier prévisionnel du projet :**

Le plus rapidement possible au regard de l'urgence des travaux à effectuer. En effet, ces travaux seront effectués en parallèle de travaux initiés par LAVAL Agglomération pour la réfection des réseaux d'eaux potables et d'assainissement.

**3 – Estimation détaillée du projet :**

Montant total HT : 17 919,88 €  
 TVA (20 %) : 3 583,98 €  
 Montant total TTC : 21 503,86 €

**4 – Plan de financement prévisionnel :**

Subvention « contrats de territoire » : 8 959,94 €  
 Fonds propres de la commune : 8 959,94 €  
 Montant total HT : 17 919,88 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de LAVAL Agglomération à laquelle la commune adhère, je vous propose de retenir ce projet dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – volet communal ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 8 959,94 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier ;

*Réception en Préfecture le 29 mars 2019*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h15*

*Délibération n° 15/2019*

### **Vote des taux des impôts directs locaux pour 2019**

Le Conseil Municipal de Louvigné,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission Finances & Administration générale réunie le 19 mars 2019 pour la finalisation du budget primitif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

#### **DELIBERE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation : 19,20 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,56 %

Dit que ces taux restent inchangés par rapport au budget 2018.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 (état 1259 COM) dont une copie sera annexée à la présente délibération.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

*Réception en Préfecture le 29 mars 2019*

*Délibération n° 16/2019*

### **Vote du budget primitif principal 2019**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif principal 2019 comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses = recettes = 1 003 779,00 €
- Section d'investissement : dépenses = recettes = 435 322,00 €

Une décision modificative est à prévoir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal d'avril 2019, notamment pour la prise en compte, après leur parution, des différentes dotations de l'état.

*Réception en Préfecture le 29 mars 2019*

*Délibération n° 17/2019*

### **LAVAL Agglomération : statuts du nouvel EPCI issu de la fusion**

Rapporteur : Madame le Maire

Les arrêtés préfectoraux du 27 février 2018 et du 26 octobre 2018, ont créé la nouvelle Communauté d'Agglomération dénommée « LAVAL Agglomération », suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Laval et la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Dans un premier temps, les services de l'Etat ont élaboré des statuts intégrés dans l'arrêté préfectoral du 27 février 2018. Ces statuts fixent les compétences obligatoires de la nouvelle communauté d'agglomération et indiquent les compétences optionnelles et facultatives de chaque communauté sans envisager une extension de ces compétences sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI.

Afin de se doter de statuts applicables sur le territoire du nouvel EPCI, les élus des 34 communes ont engagé une réflexion, dans le cadre de travaux en ateliers, sur les compétences optionnelles et facultatives qu'il convient de donner à la nouvelle agglomération.

La proposition qui en résulte consiste à harmoniser les compétences optionnelles et facultatives précédemment exercées par les deux EPCI, afin de les exercer sur l'ensemble du nouveau territoire.

La compétence optionnelle concernant le débroussaillage des sentiers de randonnées exercée précédemment par la Communauté de Communes du Pays de Loiron n'est pas reprise et est donc restituée aux communes.

L'épicerie sociale, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et la programmation culturelle sont territorialisés pour être exercés par le nouvel EPCI uniquement sur l'ex-Pays de Loiron.

Par ailleurs, il est rappelé que les délibérations d'intérêt communautaire des EPCI existants avant la fusion restent applicables jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire par la nouvelle communauté qui doit être défini au plus tard dans un délai de 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral prononçant la fusion soit pour LAVAL Agglomération avant le 31 décembre 2021.

Enfin, l'approbation des nouveaux statuts doit s'effectuer selon la procédure classique à savoir par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des deux tiers des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Ensuite, le Préfet de la Mayenne arrête les nouveaux statuts.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Communautaire de LAVAL Agglomération a décidé de procéder à la réécriture de ses statuts,

Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval est annexé à la présente délibération,

### **DELIBERE**

#### **Article 1**

Le Conseil Municipal, par douze (12) voix contre et deux (2) voix pour, se prononce défavorablement sur les nouvelles compétences de LAVAL Agglomération.

#### **Article 2**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et est autorisée à signer tout document à cet effet.

*Réception en Préfecture le 05 avril 2019*

### **Elections européennes du 26 mai 2019 : planning des permanences**

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
Ouverture 8h – 10h	Philippe VERON	Marina PIAU	Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP
10h – 12h	Philippe VERON	Marina PIAU	Jean-Paul PINEAU	<i>Sur ces 3 permanences le secrétaire sera remplacé par l'assesseur le plus jeune présent au bureau de vote</i>
12h – 14h	Christine DUBOIS	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS	
14h – 16h	Christine DUBOIS	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS	
16h – 18h	Philippe VERON	Marina PIAU	Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP
Clôture et dépouillement	Philippe VERON	Marina PIAU	Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP

Titulaire    Suppléant

+ dépouillement : Sophie BOULIN, Philippe LETERME et Michelle ROUSSEAU

*Délibération n° 18/2019*

### **Création d'une commission spéciale « suivi du projet accueil périscolaire »**

Dans le cadre du projet sur l'accueil périscolaire, Madame le Maire explique qu'il serait judicieux de créer une commission spéciale au sein du Conseil Municipal afin de suivre ce dossier.

Les membres désignés par le Conseil Municipal sont :

- Madame Christine DUBOIS, Maire ;
- Monsieur Philippe VERON, représentant la commission Entretien & Cadre de vie ;
- Madame Marina PIAU, représentant la commission Vie scolaire & Jeunesse ;
- Monsieur Jean-Paul PINEAU, représentant la commission Aménagement & Urbanisme ;
- Madame Sophie BOULIN ;
- Madame Michelle ROUSSEAU ;
- Monsieur Franck SAVIGNARD ;

Une première réunion est d'ores et déjà programmée le vendredi 05 avril 2019 à 18h avec Monsieur Anthony MORIN, Architecte.

*Réception en Préfecture le 05 avril 2019*

### **QUESTIONS DIVERSES**

***Commémoration du 08 mai 2019*** : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commémoration aura lieu cette année à Louvigné le dimanche 12 mai 2019 (rassemblement à la Mairie pour 10h). La cérémonie, prévue à 10h15, sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un vin d'honneur (le lieu n'est pas encore arrêté ce jour).

L'an prochain, la cérémonie se déroulera le 08 mai 2020 puisque la messe est prévue sur Louvigné.

***Demande pour la création d'un arrêt minute supplémentaire devant le commerce « Le P'tit Bistrot »*** : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Mégane TEIXEIRA, gérante du commerce « Le P'tit Bistrot » a émis le souhait d'avoir une place de stationnement « minute » supplémentaire devant son commerce.

Après étude, le Conseil Municipal n'est pas favorable à dédier une 3<sup>ème</sup> place « minute » car sur les 9 places existantes actuellement sur le parking, 2 sont déjà des arrêts « minute », soit 22 %.

Le Conseil Municipal propose, par ailleurs, de renforcer la signalisation horizontale par une signalisation verticale afin d'attirer l'attention des automobilistes sur ces 2 places.

Un courrier en réponse va être envoyé dans ce sens à Madame Mégane TEIXEIRA.

### **Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative**

***Bilan annuel 2018 des chantiers « Argent de Poche »*** : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan annuel 2018 des chantiers « Argent de Poche ».

Le coût total des rétributions financé par LAVAL Agglomération s'est élevé à 57 495 €.

710 jeunes sur l'agglomération ont participé aux chantiers « Argent de Poche » dont 472 nouveaux.

Pour Louvigné : 21 jeunes ont participé aux différents chantiers en 2018 contre 16 en 2017.

En ce qui concerne les perspectives 2019 :

- Il faudra intégrer les 14 communes du Pays de Loiron en optimisant les pratiques ;
- Un nouveau logiciel est actuellement à l'étude pour améliorer la gestion des inscriptions des jeunes, dématérialiser les dossiers et mieux gérer financièrement le dispositif ;
- Il sera proposé d'étendre la mise en place d'un tableau prévisionnel des chantiers à l'ensemble du territoire comme le fait actuellement le Pays de Loiron ;

***Compte-rendu de l'assemblée générale du comité d'animation du 15 mars 2019*** : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de l'assemblée générale du comité d'animation qui s'est déroulée le vendredi 15 mars 2019 :

Un bilan financier 2018 positif malgré une météo maussade lors des diverses manifestations (+ 750 €).

Pour 2019, toutes les festivités sont reconduites avec une interrogation sur la soirée « jeux » de janvier 2020.

Quelques changements dans la composition du bureau : 4 départs pour 5 arrivées.

**Création d'une nouvelle association « LRX Compétition » :** Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association sur Louvigné « LRX Compétition ».

LRX Compétition est une association sportive qui a pour but de financer le sport automobile, le sprint-car, et permettre à leurs membres d'évoluer au niveau régional et national.

La prochaine commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative est programmée le mardi 09 avril 2019 à 20h15 (dans les préfes du groupe scolaire).

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse**

**Compte-rendu du conseil d'école du 05 mars 2019 :** Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu du dernier conseil d'école du 05 mars 2019 :

- Crédits et subventions 2019 : le versement s'effectuera sur la base de 147 élèves et un ajustement sera réalisé avec les effectifs réels de la rentrée de septembre 2019 ;

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2019 : 143 élèves au total avec le départ de 18 CM2 en 6° ;

- Activités de l'école :

- Séances de piscine du 12 mars au 7 mai pour les enfants de GS à CM2 (Aquabulle et piscine de St Nicolas) ;
- La fête de l'école est programmée le 22 juin 2019 ;

- Projet ENIR : pas de retour pour l'instant de l'Inspection Académique ;

- Questions diverses :

- Présentation du PPMS ;

**Bilan du carnaval qui s'est déroulé à Argentré le 09 mars 2019 :** Le thème de cette année 2019 était « Voyage, voyage ! » ; le char pour la Commune de Louvigné était constitué d'un avion conçu en papier mâché.

Une participation en diminution cette année puisque le projet ne concerne plus que l'accueil périscolaire ; seulement 10 à 15 familles de Louvigné.

**Point sur les dossiers en cours :** Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Week-end des 23 et 24 mars 2019 : était organisé le week-end de préparation du centre de loisirs et des camps pour l'été 2019 par l'équipe des animateurs. Les élus étaient présents le samedi matin pour rappeler les enjeux de ce week-end de travail. Madame Christine BOURDOISEAU devrait intervenir en tant qu'animatrice cet été pour valider la 2<sup>ème</sup> partie de son BAFA (stage pratique).

## **Commission Aménagement & Urbanisme**

**Territoire d'Energie Mayenne : renouvellement du marché public « maintenance éclairage public » :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique que Territoire d'Energie Mayenne a renouvelé en 2018 son marché de maintenance de l'éclairage public pour une durée d'un renouvelable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la maintenance de l'éclairage public est dévolue à l'entreprise SPIE CityNetworks.

Consécutivement à ce nouveau marché, les membres du comité ont adopté la baisse du forfait d'entretien d'1 euro par point lumineux. Ainsi, le forfait (travaux de dépannage ponctuel et entretien annuel) s'élève à 17,50 € par point lumineux et 35 € par armoire de commande.

Le patrimoine de la Commune de Louvigné en 2019 est de 185 points lumineux et 7 armoires de commandes. La contribution pour la maintenance de l'éclairage public en 2019 est donc de 3 482,50 €.

Au titre la compétence DT/DICT, le linéaire pour le réseau d'éclairage public est de 4 919,60 mètres ; soit un coût de 1 066,57 €

Le coût total pour 2019 s'élève donc à la somme de 4 549,07 €.

***Point sur les dossiers en cours :***

**- Projet d'installation des conteneurs enterrés :**

- A la demande de Monsieur Fabrice TIERCELIN, une visite de deux sites de conteneurs enterrés a été organisée par LAVAL Agglomération, ce jour, mercredi 27 mars 2019 à 14h00 à Bonchamp les Laval dans le lotissement de la Chambrouillère, en présence de Madame le Maire, de Monsieur Jean-Paul PINEAU, de VEOLIA et de LAVAL Agglomération.  
Ainsi Monsieur Fabrice TIERCELIN a pu se rendre compte du fonctionnement (collecte, utilisation, bruit, ...).
- En ce qui concerne le point de collecte prévu au parking de la Mairie, nous sommes toujours en attente du retour de l'étude de faisabilité par les services de LAVAL Agglomération ; nous n'avons pas de date de retour actuellement.  
Au retour de cette étude, la DDT sera consultée pour connaître les aménagements de sécurité routière à effectuer s'il y a lieu.  
Lorsque toutes les études seront validées, nous retournerons vers les riverains.
- Aucuns travaux ne seront programmés tant que les cinq points de collecte ne seront pas validés définitivement.

A noter, les prochains conseils municipaux sont programmés les :

- 24 avril 2019 ;
- 15 mai 2019 ;
- 19 juin 2019 ;
- 10 juillet 2019 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVEAU- BOULVRAIS
Michelle ROUSSEAU  <b>Absente excusée</b>	Philippe LETERME	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	